



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 1^{er} octobre à 18h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 23 septembre 2024, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (10) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Bruno BERNEDE (Virelade), Nathalie FAUGERE (CDC)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (4) : Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne) donne procuration à Didier AUDOIT, Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ, Joël LACOSTE (Laroque) donne procuration à Michel VINCELOT, Marilyns DEJOUA (Podensac) donne procuration à Jean-Luc DEGUDE

Absent (1) : Jérôme TAINGUY (Escoussans)

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEGUDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint
 Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT
 Suffrages exprimés : 14 (10+4 procurations)

30-2024_ Avenant au procès-verbal de mise à disposition des biens (subventions Cadillac)

Monsieur le président informe les membres du Comité syndical que dans le cadre de la mise à jour des amortissements des subventions concernant le syndicat, et en accord avec le travail effectué par les services du trésorier pour leur régularisation, il convient de procéder à l'établissement d'un avenant au procès-verbal de mise à disposition des biens, entre la commune de CADILLAC et le syndicat.

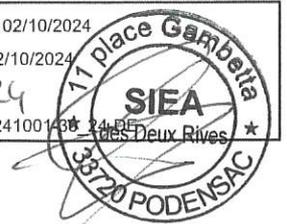
Cet avenant a été transmis à la commune de CADILLAC, pour être présenté lors du conseil municipal.

A cet effet, et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, autorise le président à signer l'avenant ci-joint en annexe, à réception de celui-ci de la commune de CADILLAC.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président
Didier AUDOIT





AVENANT AU PROCÈS-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS

Entre la Commune de Cadillac et le SIAEP des 2 RIVES, depuis SIEA des 2 RIVES DE GARONNE signé le 28 octobre 2014 ;

Dans le cadre de l'adhésion de la commune de Cadillac au SIEAP des 2 rives validé par arrêté préfectoral du 23/12/2013 et du transfert de la compétence eau potable et assainissement collectif ;

En complément du PV de mise à disposition signé par Mr le Maire le 28/10/2014 dûment habilité par le CM en date du 27/10/2014 et le Président du Syndicat dûment habilité par le comité syndical en date du 28/04/2014 ;

Il est à noter que la présidence du syndicat a été modifiée, en conséquence l'avenant à ce procès-verbal sera signé par le Président actuel, selon la délégation en date du 20/07/2020.

Le présent avenant au PV précise que les subventions attachées aux biens sont également transférées au Syndicat.

Les subventions transférées se déclinent comme suit :

EAU POTABLE :

Année	Libellé compte auxiliaire	Numéro de compte	N° compte de destination	Valeur brute	Cumul amort
2010	CAD-AEP Groupées	131	13111	15 397,35	2 052,00
2016	CAD-AEP-2013-1 Secto cadillac	131	13111	44 911,20	
2016	CAD-AEP-2013-2 Forage lamothe	131	13111	1 593,00	
				61 901,55	2 052,00

ASSAINISSEMENT :

Année	Libellé compte auxiliaire	Numéro de compte	N° compte de destination	Valeur brute	Cumul amort
2010	CAD-ASST Groupées	131	13111	142 427,86	9 492,00
2016	CAD-ASST-2013	131	13111	92 774,10	0,00
				235 201,96	9 492,00



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 1^{er} octobre à 18h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 23 septembre 2024, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (10) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Bruno BERNEDE (Virelade), Nathalie FAUGERE (CDC)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (4) : Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne) donne procuration à Didier AUDOIT, Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ, Joël LACOSTE (Laroque) donne procuration à Michel VINCELOT, Marilyns DEJOUA (Podensac) donne procuration à Jean-Luc DEGUDE

Absent (1) : Jérôme TAINGUY (Escoussans)

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEGUDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint
Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT
Suffrages exprimés : 14 (10+4 procurations)

31-2024_ PV de mise en affectation des subventions perçues par le budget 70400 vers le budget 70420

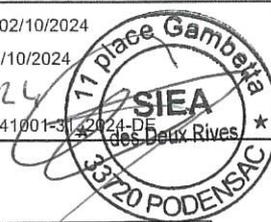
Monsieur le président informe les membres du Comité syndical que dans le cadre de la mise à jour des amortissements des subventions concernant le syndicat, et en accord avec le travail effectué par les services du trésorier pour leur régularisation, il convient de procéder à l'établissement d'un procès-verbal de mise en affectation des subventions perçues par le budget 70400 eau potable du SIEA des deux rives de Garonne, vers le budget 70420 assainissement collectif.

A cet effet, et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, autorise le président à signer le PV de mise en affectation des subventions perçues ci-joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président
Didier AUDOIT





**PROCÈS VERBAL DE MISE EN AFFECTATION
DES SUBVENTIONS PERÇUES
PAR LE BUDGET PRINCIPAL du SIEA des 2 rives de Garonne
VERS LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Mise en affectation à un service
non doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière

Entre le dépositaire des biens et subventions et le bénéficiaire de la mise en affectation, SIEA des 2 Rives de Garonne, représentée par son Président Didier AUDOIT, en vertu de la décision du Conseil Syndical du 22/07/2020.

Article unique : Régularisation d'une mise en affectation

L'affectation permet à une collectivité de transférer à un tiers la jouissance d'un bien avec tous les droits et obligations qui s'y rapportent. L'affectation ne comporte aucune rémunération. L'affectation n'emporte pas transfert de propriété.

Suite à la création du budget annexe assainissement du SIEA des 2 Rives de Garonne en 2017, les subventions perçues rattachées aux biens propres à l'activité assainissement devaient être transférés comptablement du budget principal (BC 70400) vers le budget annexe (BC 70420).

Cette opération d'ordre non budgétaire n'a pas été réalisée dans la comptabilité du comptable public.

Il est convenu de régulariser la situation à la date du jour par la rédaction du présent PV de mise en affectation.

Il figure ci-dessous, l'état des subventions retracées dans le passif du Syndicat (budget principal) qui font l'objet d'une mise en affectation vers le budget annexe assainissement.

Libellé compte auxiliaire	Numéro de compte par nature	Reprises (amortissements)	Subventions
SUB-CAD-ASS-MAD-13111 - Subv Ass Cadillac 2014	13111 - agence de l'eau	9 492,00	235 201,96
SUB-CER-ASS-MAD-13111 - Sub Ass Cerons 2014	13111 - agence de l'eau	288 203,57	738 642,61
SUB-ASS-SI2RIVES-ANT18 - Subv Ass-Syndic 2RIVES-Avant2018	13118 - autres	395 734,94	2 052 585,99



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 1^{er} octobre à 18h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 23 septembre 2024, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (10) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Bruno BERNEDE (Virelade), Nathalie FAUGERE (CDC)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (4) : Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne) donne procuration à Didier AUDOIT, Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ, Joël LACOSTE (Laroque) donne procuration à Michel VINCELOT, Marilys DEJOUA (Podensac) donne procuration à Jean-Luc DEGUDE

Absent (1) : Jérôme TAINGUY (Escoussans)

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEGUDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint
 Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT
 Suffrages exprimés : 14 (10+4 procurations)

32-2024_ Décision Modificative n° 1 au budget 70400 – Amortissements subventions régularisation

Monsieur le président informe les membres du comité syndical que dans le cadre de la régularisation des amortissements des subventions sur le budget eau potable 70400 et suite au travail effectué par le trésorier, les crédits portés au budget primitif sont insuffisants.

Il convient donc pour passer les écritures d'amortissement de l'exercice 2024 de procéder à la Décision Modificative ci-dessous mentionnée.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative n° 1 au budget eau potable 70400.



CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
040 / 139118 / OPFI	Autres	23 931,67
040 / 13913 / OPFI	Départements	11 397,19
042 / 777 / AEP	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	7 865,58
011 / 61521 / AEP	Bâtiments publics	7 865,58
	Total	51 060,02

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
040 / 139111 / OPFI / AEP	Agence de l'eau	27 463,28
020 / 020 / OPFI	Dépenses imprévues	7 865,58
	Total	35 328,86

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président
Didier AUDOIT

